

Compte rendu du Conseil municipal du 4 Mai 2022

Étaient présents : Benoît LAFFONT - Philippe HEITZ - Mathieu ROUSSEAUX – Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD - Etienne CHATELON - Pierre BURELLIER - Vincent CARREY - Madjid BRIBI - Emeline RAPAUD - Elisabeth VILLARD.

Absent : Hervé Marcon

Secrétaire de séance : Vincent CARREY

Approbation du compte rendu du 13 Avril 2022

Approuvé à l'unanimité

Délibération d'affectation des résultats 2021 du budget communal.

Suite au courrier préfectoral du 29 mars 2022 dans le cadre du contrôle budgétaire de compte administratifs 2021 et en concertation avec le Comptable public de la commune, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante pour ce qui concerne le budget communal :

- l'excédent de fonctionnement de 179 759,42€ sera affecté
 1. au compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour 168 430,40€
 2. au compte 1068 investissement pour 11 329,02€
- l'excédent d'investissement de 24 379,74€ sera reporté au compte 001 en investissement

Cette délibération annule et remplace la délibération D2022-03-11 du 9 mars 2022.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

Délibération bail agricole parcelles AI 108 et AI109 lieu-dit Les Chirattes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles :

- AI 108 d'une superficie totale de 21a 02ca
- AI 109 d'une superficie totale de 95a 40ca

propriété de la commune peuvent être mises en location pour une partie de leur surface, selon le tracé réalisé par l'ONF, pour une surface totale en location de 69a00ca.

Monsieur le Maire propose de conclure un nouveau bail avec le GAEC DES BENEVIS, Messieurs FEASSON domicilié à BURDIGNES « 450 route les benevis » pour une durée de 9 années, pour une valeur locative 2022 de 44,44€.

La valeur du point utilisé pour la détermination de la valeur locative des terrains nus est celle indiquée dans l'arrêté de fermage du 1^{er} octobre 2021.

Il est entendu que le preneur ne pourra pas utiliser de produits phytosanitaires sur ces parcelles.

Le conseil municipal vote cette délibération par 1 abstention et 9 pour.

Questions diverses.

- Mathieu ROUSSEAUX, adjoint en charge de la voirie, évoque le programme voirie 2022.

La réfection des voiries communales de Ceylionnas, des Benevis et de la Chavanna sont prévues.

Il informe aussi de la recherche d'une Maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont de Dovezet.

Un premier devis a été fourni par un bureau de maîtrise d'œuvre. Le conseil attend d'autres devis, pour décider la poursuite du projet.

- Etienne CHATELON informe d'un devis de l'entreprise Mazet pour le futur branchement de l'EARL La Ferme des Ayguées sur la station d'épuration privée de la future fromagerie au village. En effet, cela soulagerait efficacement la station d'épuration communale du bourg. Il a été entendu qu'un rendez-vous est à prendre avec les exploitants.

- Mr le Maire nous informe qu'un propriétaire à Ceylionnas souhaite faire un échange partiel de chemin avec la commune. Après discussion entre les conseillers, il a été entendu que le conseil a besoin de plus ample information sur la faisabilité d'un tel projet, notamment par une visite sur le terrain. Un conseil juridique sera également recherché.

- Une réparation de mur en pierre à l'Hermtutz est décidée.

Prochain conseil municipal le 18 mai 2022.